

Extrait du Procès-verbal des
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Doriane Jorisse,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Catherine Goedgebuer

Développement économique : ATPE – Subvention à la SAS Services Funèbres Vieville sur la commune de LESTREM.

Le Vice-Président expose au conseil :

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SAS Services Funèbres Vieville, créée le 1^{er} octobre 2019.

Cette entreprise, dirigée par Monsieur Pierre-Aymeric VIEVILLE, propose les services de pompes funèbres.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	189 000.00€	231 000.00€	273 000.00€
Rémunération du dirigeant	24 000.00€	24 000.00€	26 400.00€
Charges sociales Patronales	10 800.00€	10 800.00€	11 880.00€
Capacité d'autofinancement	-2 037.00€	24 501.00€	29 133.00€
Remboursement d'emprunt	10 451.00€	10 573.00€	10 713.00€
Capacité d'autofinancement Nette	-12 488.00€	13 928.00€	18 420.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur la communication, l'équipement du salon funéraire et l'entretien de la façade.

	Montant HT
Enseigne pour façade	7 435.00€
Lettres découpées	2 470.00€
Pose de l'enseigne	810.00€
Charte graphique pour logo	590.00€
Création graphique du site e-commerce	2 890.00€
Lettrage véhicule	270.00€
Ravalement de façade et murs intérieurs	10 345.36€
Pompe à chaleur	7 806.00€
TOTAL	32 616,36€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

Le capital de la SAS Services Funèbres Vieville est de 20 000€.

Le dossier est également passé en demande de subvention « Réha » auprès de la Région (aménagement dans le cadre d'accueil du public) et il a reçu une subvention de 6 000€. Les subventions de la Région et de la CCFL sont cumulables mais ne doivent excéder 80% du montant des investissements.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 5 000 euros maximum à la SAS Services Funèbres Vieville à réception des pièces ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SAS Services Funèbres Vieville et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

